

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 15 octobre 2014 à 14 h 30
« Structure des ménages, comportements conjugaux et retraite »

Document N°3
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Pacs, mariages et divorces

France Prioux et Magali Barbieri (INED)

Extrait de « L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges », INED, Population n°67(4), 2012

France PRIOUX* et Magali BARBIERI*

L'évolution démographique récente en France :
une mortalité relativement faible
aux grands âges

Population, volume 67, numéro 4, INED 2012

(extraits)

* Institut national d'études démographiques, Paris.

V. Pacs, mariages et divorces

Des statistiques de pacs devenues incomplètes

Depuis la loi du 28 mars 2011, les greffiers des tribunaux d'instance ne sont plus les seules personnes habilitées à enregistrer les pacs, ceux-ci pouvant être signés devant les notaires ayant rédigé la convention de pacte. Bien que les décrets d'application de cette loi prévoient que les pacs conclus devant notaire, ainsi que les modifications et ruptures de pacs, doivent faire l'objet de traitements statistiques anonymes par le conseil supérieur du Notariat, ces données ne sont pas encore parvenues au ministère de la Justice qui continue à publier ses statistiques sur les pacs enregistrés par les greffiers (tableau 5).

Il semble évident que la possibilité de conclure les pacs devant notaire a remporté un grand succès dès la promulgation de la loi (le 29 mars 2011), et que le nombre de pacs conclus a continué à augmenter en 2011. En effet, le nombre de pacs enregistrés dans les tribunaux poursuit sa hausse au premier trimestre 2011 (+ 15 % par rapport à la même période de 2010), avant de

Tableau 5. Évolution des pacs et des dissolutions de pacs depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011*
Déclarations de pacs (total)	102 023	146 030	174 562	205 596	144 098
Dont pacs dans les DOM	953	1 182	1 443	1 640	1 360
Nombre de pacs conclus selon le sexe des partenaires					
homme-homme	3 708	4 780	4 895	5 209	3 717
femme-femme	2 510	3 423	3 542	3 937	3 092
homme-femme	95 707	137 820	166 120	196 441	137 288
non renseigné	98	7	5	9	1
Nombre de dissolutions (total)	22 782	23 657	26 933	35 060	41 732
Motif de dissolution du pacs :					
Commun accord des partenaires	10 847	12 776	16 273	20 779	24 053
Demande unilatérale de l'un des partenaires	747	715	913	1 144	1 285
Mariage	10 783	9 790	9 426	12 758	16 008
Décès	371	351	293	350	384
Autres cas et non renseigné	34	25	28	29	6
* Uniquement les actes signés dans les tribunaux d'instance. Champ : France entière. Source : Ministère de la Justice et des libertés, SDSED.					

s'effondrer au cours des trois trimestres suivants (entre un tiers et la moitié du nombre de pacs signés au cours de la même période de 2010), entraînant une baisse apparente de 30 % en 2011 par rapport à 2010 (tableau 5). On notera que celle-ci touche tous les types de couples, car la répartition par sexe des nouveaux pacsés est presque la même qu'en 2010 : 95,3 % de couples hétérosexuels, 2,6 % de couples d'hommes, et 2,1 % de couples de femmes.

Les dissolutions de pacs ont continué à augmenter (+ 18 % en 2011), mais il est possible que la statistique ne soit pas exhaustive non plus car les notaires sont également habilités à les recueillir⁽²²⁾. Si les ruptures d'un commun accord entre les partenaires sont toujours majoritaires (58 %), la part des mariages parmi ces dissolutions augmente encore (38 %).

Les mariages à nouveau en baisse ?

Le nombre de mariages a beaucoup diminué en 2011 : 236 800 mariages ont été célébrés, dont 231 100 en métropole (Bellamy et Beaumel, 2013), soit une baisse de plus de 14 000 mariages et de près de 6 % par rapport à 2010 (tableau annexe A.9). Il s'agit d'un nouveau record historique, le nombre de mariages n'ayant jamais été aussi faible en France en temps de paix. Après une pause en 2010, cette nouvelle chute confirme la désaffection grandissante des couples pour le mariage, un moment interrompue à la fin des années 1990. Depuis son dernier maximum atteint en 2000 – 305 200 mariages, dont 297 900 en France métropolitaine –, le nombre de mariages a donc baissé de plus d'un cinquième, alors que dans le même temps, de plus en plus de couples semblent se tourner vers le pacs (196 400 pacs de couples hétérosexuels ont été signés en 2010, contre 251 700 mariages), même si dans certains cas, ces pacs sont suivis du mariage des intéressés (tableau 5).

Le nombre de mariages mixtes, entre un(e) conjoint(e) français(e) et un(e) conjoint(e) de nationalité étrangère, avait beaucoup augmenté entre 1994 (23 900) et 2003 (47 500), participant ainsi à la reprise de la nuptialité de 1994 à 2000, puis freinant sa baisse. Ce n'est plus le cas depuis 2003 : en 2010⁽²³⁾, le nombre de mariages mixtes célébrés en France n'est plus que de 30 765, dont 30 019 en métropole, soit une baisse de plus d'un tiers en sept ans⁽²⁴⁾. La part des mariages mixtes parmi les mariages célébrés en France métropolitaine est donc tombée de 17 % en 2003 à 12,2 % en 2010. Ce sont principalement les mariages entre une femme de nationalité française et un époux étranger – configuration

(22) Il est probable cependant que les personnes désirant rompre leur pacs conclu devant un tribunal d'instance continueront à s'adresser à ce tribunal plutôt qu'au notaire.

(23) Les données détaillées sur les mariages de l'année 2011 ne sont pas encore disponibles.

(24) Cette chute des mariages mixtes en France, qui faisait suite au durcissement des conditions requises pour célébrer ces mariages (loi du 26 novembre 2003) a été dans un premier temps en partie compensée par une augmentation des mariages célébrés à l'étranger puis transcrits dans les registres de l'état civil français. Ce n'est plus le cas depuis 2006, les formalités et les contrôles de ces mariages avant leur transcription ayant été considérablement renforcés. Néanmoins, la diminution des transcriptions de mariages est faible au regard de celle des mariages mixtes en France depuis 2003 : d'après le Rapport au Parlement (2011), on dénombrait 50 360 transcriptions en 2006 et 46 661 en 2010.

largement majoritaire en 2003 – qui ont diminué, et surtout pour les nationalités extérieures à l'UE (– 47 % depuis 2003, d'après Beaumel et Pla, 2012, tableau T9 bis), la configuration inverse (époux français, épouse étrangère hors UE) ayant un peu moins décliné (– 27 %). Cependant, les mariages mixtes avec un(e) conjoint(e) de nationalité appartenant à l'UE diminuent aussi beaucoup depuis les années 2000, notamment pour les femmes françaises.

La part des mariages unissant deux personnes de nationalité étrangère étant assez stable (autour de 3 %), la proportion de mariages entre époux français s'est accrue depuis 2003 : elle atteint 84,9 % en 2010 contre 80,1 % sept ans plus tôt (79,9 % en métropole). Malgré tout, le nombre total de mariages entre Français a lui aussi diminué depuis 2003 (– 6 % en métropole), et surtout depuis 2000 (– 19 %), malgré un léger regain entre 2009 et 2010. Mariages mixtes et mariages entre Français participent donc tous deux à la baisse de la nuptialité en France.

L'augmentation du célibat se poursuit au fil des générations

C'est grâce à une légère reprise des premiers mariages que le nombre total de mariages s'est stabilisé en 2010 (tableau annexe A.9), car les remariages de veufs/veuves et divorcé(e)s ont continué à diminuer. Le poids des mariages de célibataires dans l'ensemble des mariages a donc légèrement augmenté en 2010 : 79,4 % des hommes et 81,5 % des femmes qui se sont mariés en 2010 étaient célibataires (+ 0,2 point de pourcentage par rapport à 2009) ; 71,4 % des mariages unissaient deux célibataires. Il ne s'agit probablement que d'une pause dans une tendance à la baisse, aussi bien du nombre que de la part des premiers mariages : en 2000, les premiers mariages étaient beaucoup plus nombreux (presque 300 000 en France métropolitaine) et la part des célibataires était encore de 81,5 % chez les hommes, 82,4 % chez les femmes, et 73,4 % pour les deux conjoints.

Cette légère augmentation des premiers mariages en 2010 ne traduit cependant pas une reprise de la nuptialité des célibataires, dont les indicateurs conjoncturels se stabilisent (tableau annexe A.9) : la somme des taux se maintient au-dessous de 50 premiers mariages pour 100 hommes ou pour 100 femmes, et la synthèse des quotients, qui mesure mieux l'évolution des probabilités de mariage des célibataires, demeure au niveau le plus bas jamais observé : 54 % pour les hommes et 56 % pour les femmes. Ces dernières valeurs sont probablement proches de ce que pourrait être la fréquence des premiers mariages avant 50 ans parmi les hommes et les femmes nés dans les années 1980. Cette fréquence, actuellement estimée à 63 % d'hommes de la génération 1973 et 65 % des femmes de la génération 1975, continue en effet à diminuer de presque un point par année de naissance (tableau annexe A.10). L'âge moyen au premier mariage (avant 50 ans) dans les mêmes générations est estimé respectivement à 30,6 ans et 28,9 ans, il augmente à un rythme encore supérieur à 0,1 an par année de naissance.

Le poids des divorces par consentement mutuel s'accroît encore

L'augmentation du nombre de divorces en 2010 ne s'est pas confirmée en 2011, année où 132 977 divorces ont été prononcés (divorces directs et conversions de séparations de corps), dont 129 802 en France métropolitaine, soit environ 1 000 de moins qu'en 2010 (tableau annexe A.9). La transformation des procédures se poursuit : le nombre de divorces par consentement mutuel augmente encore en 2011, représentant 57,2 % des divorces prononcés cette année-là. Cette augmentation se fait au détriment des procédures contentieuses, dont le nombre diminue de 4 100 en 2011 (- 6,7 %), et essentiellement des divorces pour faute qui ne représentent plus que 8,1 % des divorces prononcés en 2011, et sont désormais moins nombreux que les divorces pour altération définitive du lien conjugal.

Le léger reflux du nombre de divorces prononcés en 2011 correspond à une stabilisation de l'indicateur conjoncturel de divortialité, qui s'établit en métropole à 46,2 divorces pour 100 mariages en 2011, comme en 2010 (tableau annexe A.9). Cette stabilité cache cependant une baisse des taux de divorce pour les mariages les plus récents (durées de mariages inférieures à 6 ou 7 ans) et une légère augmentation des taux aux durées intermédiaires (entre 10 et 30 ans), les taux étant stables aux durées les plus longues.

Les risques de divorce sont plus faibles chez les plus âgés, mais ont beaucoup augmenté

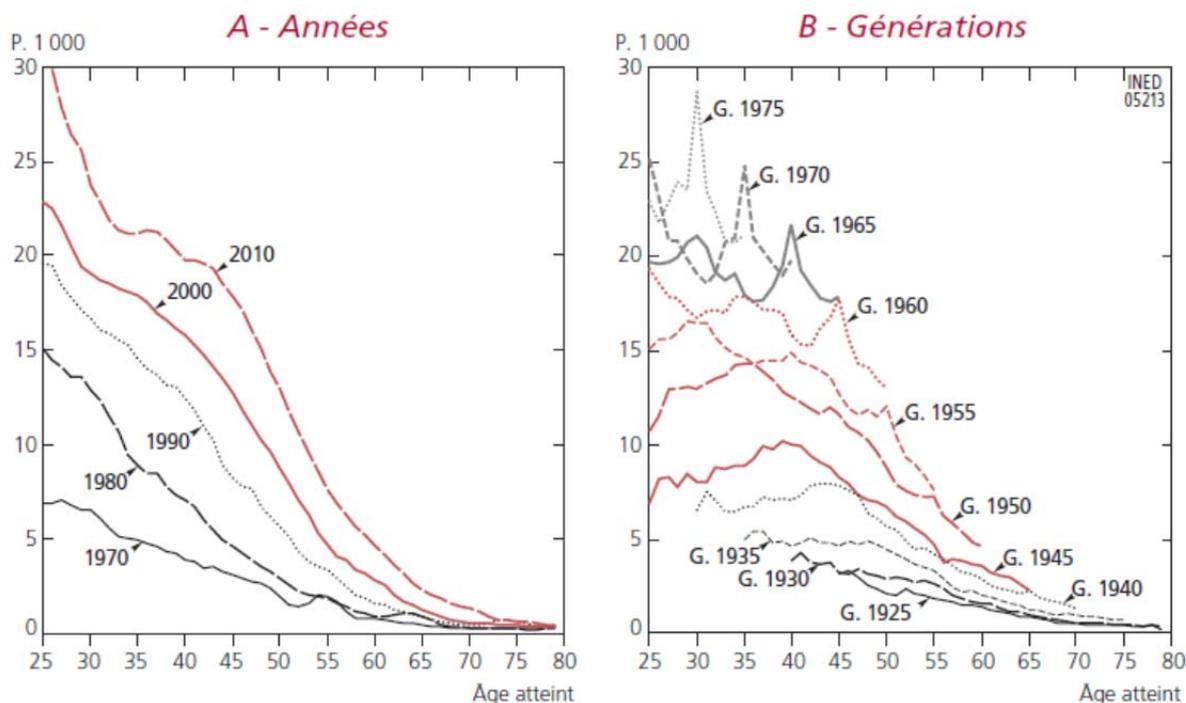
On sait que la probabilité de divorcer atteint son maximum environ 5 ans après le mariage, puis diminue au fur et à mesure que la durée de mariage s'allonge ; mais on sait aussi que c'est aux durées de mariage les plus élevées que les risques ont le plus augmenté depuis les années 1980 (Mazuy *et al.*, 2011). Qu'en est-il lorsque l'on analyse les risques de divorcer en fonction de l'âge : y-a-t-il un « âge critique » pour le divorce ? les risques de divorce ont-ils vraiment beaucoup plus augmenté chez les plus âgés ?

Nous estimons les risques de divorce (ou quotients) à chaque âge pour les hommes et pour les femmes mariés à partir des taux de divorce par âge, calculés en rapportant les effectifs par âge de nouveaux divorcés⁽²⁵⁾ à l'effectif moyen des personnes mariées dans la même génération en début et en fin d'année⁽²⁶⁾. La figure 11A montre que les probabilités de divorcer des femmes mariées sont d'autant plus élevées qu'elles sont jeunes, puis diminuent avec l'âge, en marquant une pause autour de 35 ans depuis les années 2000. Pour les hommes (figure non montrée), le schéma est légèrement différent, les plus jeunes ayant des risques de divorcer un peu plus faibles que les hommes de 30-35 ans, le

(25) Le détail des divorces par année d'âge au-delà de 55 ans n'étant pas publié par l'Insee, nous remercions Sophie Pennec (Ined) de nous avoir fourni une estimation de la répartition par âge des divorces à ces âges, effectuée dans le cadre d'une de ses recherches (Pennec et Gaymu, 2011). À partir des années 2000, nous avons utilisé les statistiques plus détaillées fournies par le ministère de la Justice.

(26) Nous utilisons les populations par âge et par état matrimonial publiées par l'Insee : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/revision_des_estimations_population.pdf

Figure 11. Évolution des quotients de divorce par âge des femmes de 1970 à 2010 (A) et de la génération 1925 à la génération 1975 (B)



Note : Les quotients sont lissés sur 3 âges.

Champ : France métropolitaine, divorces directs et conversions de séparations de corps.

Sources : Calculs et estimations à partir des statistiques de l'Insee et du ministère de la Justice.

maximum, peu marqué, se situant autour de 30 ans dans les années 1980 et autour de 35 ans depuis les années 2000, avant une diminution progressive des risques. Les probabilités de divorce des femmes les plus jeunes sont donc plus élevées que celles des hommes du même âge, puis les risques de divorcer à un âge donné deviennent un peu plus faibles chez les femmes, dès 30 ans dans les années 1980 et vers 40 ans aujourd'hui.

Pour les hommes comme pour les femmes, l'évolution des risques à chaque âge depuis 1970 est assez comparable. L'augmentation a d'abord concerné principalement les plus jeunes, accentuant chez les femmes les différences selon l'âge. Au cours des décennies 1980 et 1990, l'augmentation relative des risques de divorce a été la plus forte à des âges de plus en plus tardifs, et au cours des années 2000, jusqu'à l'âge de 70 ans, cette augmentation est d'autant plus forte (en valeur relative) que l'âge est élevé. En quarante ans, les risques de divorcer ont ainsi été multipliés par plus de 5 entre 40 et 70 ans pour les femmes, et entre 45 et 70 ans pour les hommes, le coefficient multiplicateur étant compris entre 4 et 5 chez les femmes avant l'âge de 40 ans, et entre 3 et 5 chez les hommes avant 45 ans ; après 70 ans, ce coefficient chute rapidement avec l'âge, pour passer au-dessous de 3 dès 75 ans. Ces coefficients portant cependant sur des risques d'autant plus faibles que l'on avance en âge, les risques de divorcer des septuagénaires sont encore assez faibles. Mais autour de la soixantaine, ils sont aujourd'hui loin d'être négligeables : une femme mariée âgée de 60 ans avait en 2010 une probabilité de divorce de 4,6 ‰, la

même qu'une femme âgée de 55 ans en 2000, de 52 ans en 1990, de 45 ans en 1980 et de 37 ans en 1970. Au même âge, la probabilité de divorcer d'un homme est aujourd'hui de 6,0 ‰, la même que celle d'un homme de 31 ans en 1970.

La figure 11B présente une évolution, au fil des générations, des risques de divorcer à chaque âge pour les femmes. Si la tendance à une baisse des risques avec l'âge est globalement confirmée, quelques exceptions sont notables. Entre la génération 1940 et la génération 1955, un risque maximum semble s'instaurer, mais il est peu marqué et s'observe à un âge de plus en plus précoce (45 ans dans la génération 1940, 30 ans dans la génération 1955). Les courbes des générations suivantes sont très affectées par les évolutions conjoncturelles, et en particulier par la forte augmentation de la divortialité en 2005, première année d'application de la nouvelle loi sur le divorce ayant raccourci les procédures de divorce par consentement mutuel ; le contrecoup de cette hausse exceptionnelle provoque un enchevêtrement provisoire des courbes, avant la reprise de la baisse des risques avec l'âge. Ces courbes laissent peu de place à l'idée qu'il y aurait un âge critique pour le divorce, et il en est de même pour les hommes, dont les évolutions sont très semblables, et ne mettent en évidence aucun pic de divortialité autour de la cinquantaine ou de la soixantaine.

Cette figure démontre aussi l'existence d'une certaine rupture générationnelle dans l'évolution du divorce chez les femmes. Si, à un âge donné, chaque génération divorce plus que les générations précédentes (sauf exceptions liées à l'année 2005), on observe un écart plus net entre la courbe de la génération 1945 et celle de la génération 1950, corroborant l'idée que les premières générations du baby-boom sont les pionnières de ces nouveaux comportements (Bonvalet *et al.*, 2011). Néanmoins, chez les hommes, cette rupture générationnelle est moins nette, et s'étend sur une plus longue période, entre les générations 1935 et 1945, nées avant le baby-boom.

Tableau A.9. Caractéristiques de la nuptialité et des divorces depuis 1985

Année	Nombre de mariages	Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 ^{er} mariage par personne)				Nombre de divorces ⁽³⁾	Indicateur conjoncturel de divortialité p. 100 mariages	Nombre de pacs	Nombre de dissolutions de pacs
		Synthèse des taux par âge ⁽¹⁾		Synthèse des quotients par âge ⁽²⁾					
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1985	269 419	0,53	0,54	0,69	0,73	107 505	30,5		
1986	265 678	0,52	0,53	0,68	0,71	108 380	31,1		
1987	265 177	0,51	0,52	0,67	0,70	106 526	31,0		
1988	271 124	0,52	0,53	0,67	0,71	108 026	31,3		
1989	279 900	0,54	0,55	0,68	0,71	107 357	31,5		
1990	287 099	0,55	0,56	0,68	0,71	107 599	32,1		
1991	280 175	0,54	0,55	0,67	0,70	106 418	33,2		
1992	271 427	0,52	0,53	0,65	0,68	107 994	33,5		
1993	255 190	0,49	0,50	0,62	0,65	110 757	34,8		
1994	253 746	0,48	0,49	0,61	0,64	115 785	36,7		
1995	254 651	0,48	0,50	0,61	0,63	119 189	38,2		
1996	280 072	0,53	0,55	0,65	0,67	117 382	38,0		
1997	283 984	0,54	0,56	0,65	0,67	116 158	38,0		
1998	271 361	0,52	0,54	0,62	0,65	116 349	38,4		
1999	286 191	0,56	0,58	0,64	0,67	116 813	38,9	6 151	7
2000	297 922	0,58	0,60	0,66	0,68	114 005	38,2	22 276	624
2001	288 255	0,57	0,59	0,64	0,66	112 631	37,9	19 632	1 872
2002	279 087	0,55	0,57	0,63	0,65	115 861	39,2	25 311	3 185
2003	275 963	0,55	0,56	0,62	0,64	125 175	42,5	31 585	5 292
2004	271 598	0,53	0,55	0,61	0,63	131 335	44,8	40 093	7 043
2005	276 303	0,54	0,55	0,61	0,63	152 020	52,3	60 473	8 690
2006	267 260	0,52	0,53	0,59	0,61	135 910	46,9	77 362	9 583
2007	267 194	0,51	0,52	0,58	0,60	131 320	45,5	102 023	22 782
2008	258 749	0,50	0,51	0,57	0,58	129 379	45,1	146 030	23 657
2009	245 151	0,47	0,48	0,54	0,56	127 578	44,7	174 562	26 933
2010	245 334	0,47	0,47	0,54	0,56	130 810	46,2	205 596	35 060
2011	231 100					129 802	46,2	144 098 ⁽⁴⁾	41 732

(1) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 49 ans.

(2) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 49 ans.

(3) Divorces directs et conversions de séparations de corps.

(4) Seulement les pacs signés au tribunal d'instance. Depuis avril 2011, les notaires sont habilités à enregistrer les pacs. Ces pacs ne sont pas encore pris en compte dans les statistiques du ministère de la Justice.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, division des Enquêtes et études démographiques et ministère de la Justice et des libertés.

Tableau A.10. Caractéristiques de la nuptialité des générations

Hommes

Génération masculine	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 24 ans	À 30 ans
1943	0,88	24,5	0,55	0,81
1948	0,87	24,5	0,56	0,80
1953	0,85	25,0	0,52	0,75
1958	0,79	26,4	0,39	0,64
1963	0,72	28,2	0,23	0,52
1965	0,70	28,9	0,19	0,47
1967	0,68	29,4	0,16	0,44
1969	0,66	29,9	0,12	0,41
1971	0,64	30,4	0,09	0,39
1973	0,63	30,6	0,08	0,37
1975			0,06	0,34
1977			0,06	0,32
1979			0,06	0,29
1981			0,05	
1983			0,05	
1985			0,04	

Femmes

Génération féminine	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 22 ans	À 28 ans
1945	0,92	22,3	0,59	0,86
1950	0,90	22,6	0,57	0,83
1955	0,87	22,9	0,53	0,77
1960	0,82	24,3	0,42	0,67
1965	0,75	26,3	0,24	0,54
1967	0,73	26,9	0,19	0,50
1969	0,70	27,5	0,15	0,46
1971	0,68	28,1	0,12	0,43
1973	0,67	28,6	0,09	0,40
1975	0,65	28,9	0,07	0,38
1977			0,07	0,36
1979			0,06	0,33
1981			0,06	0,30
1983			0,05	
1985			0,05	
1987			0,04	

* Les quotients de nuptialité non observés sont supposés se stabiliser au niveau observé en 2010.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee.

Complément à l'article de F. Prioux et M. Barbieri
extrait de la publication INSEE « La situation démographique en 2012 »
(Insee Résultats n° 154 Société - juin 2014)

Le nombre de mariages est légèrement reparti à la hausse en 2012 pour atteindre 246 000 unions. Depuis le 1er janvier 2011, les couples qui se marient n'ont plus la possibilité de signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. Il est probable que cette modification fiscale soit à l'origine de ces évolutions.

La légère hausse de 2012 ne semble pas freiner la baisse tendancielle du nombre de mariages, amorcée dès le début des années 1970. En France métropolitaine en 2012, 93 % des femmes nées en 1930 s'étaient mariées au moins une fois à l'âge de 50 ans contre 82 % des femmes nées en 1960 au même âge (tableau). L'évolution des comportements concernant le mariage est particulièrement visible à 20 ans. À cet âge, 29 % des femmes nées en 1930 étaient déjà mariées ; c'était le cas d'encre 24 % des femmes de cet âge nées en 1960, mais de seulement 1 % des femmes de 20 ans nées en 1990.

Pourcentage de femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Part de femmes déjà mariées à la fin de l'année où elles ont atteint l'âge indiqué (en %)			
	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1930	28,8	86,7	91,8	92,8
1940	28,3	88,3	92,1	92,8
1950	30,8	85,3	89,3	90,5
1960	24,3	70,7	79,3	82,2
1970	5,3	51,4	65,6	—
1980	2,0	37,5	—	—
1990	1,2	—	—	—

Lecture : à l'âge de 50 ans, 92,8 % des femmes nées en 1930 avaient été mariées au moins une fois. Au même âge, c'était le cas de 82,2 % des femmes nées en 1960.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.